RAPPORT D'ACTIVITÉ

2021



LE MAS RILLIER . LES ECHETS





EDITO



Chères Miribelanes, cher Miribelans,

J'aurais aimé vous présenter ce rapport d'activité 2021 lors de la cérémonie des vœux qui devait se tenir le 13 janvier 2022 et qui, comme celle de 2021, a dû être annulée en raison de la crise sanitaire.

Depuis notre élection, en juin 2020, le contexte sanitaire ne nous a pas permis de vous retrouver sur les nombreuses manifestations qui avaient été projetées par la commune, ne renforçant pas à sa juste valeur ce lien indéfectible de confiance que vous nous avez accordé en nous confiant la gestion de Miribel.

Pourtant nous avons été présents, actifs et avons mobilisé toute notre énergie sur des dossiers significatifs, voire urgents :

- Réfection et rénovation des jeux d'enfants dont certains étaient devenus dangereux,
- Réfection de certaines voiries avec un budget de 600 000 €.
- Installation de nouveaux commerces et embellissement de notre ville (prix fleurissement pour notre commune).
- Révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) pour freiner l'expansion immobilière et permettre à la ville d'avoir une stratégie de gestion optimisée de son territoire; acquisitions immobilières ciblées par la municipalité pour engager de nouveaux projets (centre socio-culturel et Grande Rue).
- Soutien indéfectible et volontariste aux associations miribelanes avec un budget conséquent de 580 000 €; chèque sport de 25 € pour les Miribelans pouvant se cumuler avec le Pass sport de l'État de 50 € encourageant la pratique physique (181 enfants de moins 11 ans ont pu en bénéficier pour la saison 2021-2022)
- Projet d'envergure sur la réhabilitation des friches du canal du Rhône près de la gare (habitation et services)
- Armement de la Police Municipale et ouverture d'un 4^{ème} poste,
- Réalisation et suivi de marchés publics importants pour la commune (restauration scolaire avec accent sur le bio, éclairage public et espaces verts avec gestion vertueuse des entretiens, centres de loisirs au Cabanon avec définition d'un nouveau cahier des charges pour le délégataire),
- Poursuite du plan digital avec équipements pour le travail en distanciel des agents municipaux et l'équipement en poste informatique des classes de maternelle début 2022.
- Refonte du site internet de la commune et portail citoyen permettant à chaque Miribelan d'effectuer différentes démarches en ligne (mise en place début 2022).
- Agrandissement dans l'urgence des écoles du Mas-Rillier et des Échets pour accueillir des effectifs en hausse,
- Réorganisation des services en lien avec les besoins de terrain et le renouvellement des équipes, recrutement de personnels pour accompagner les projets de la municipalité et s'inscrire dans le cadre réglementaire attendu.

Grâce, entre autres, à un audit des finances et des ressources humaines réalisé en début de mandat, nous mesurons l'ampleur des décisions à prendre pour optimiser le fonctionnement de notre collectivité et renforcer la qualité des services rendus aux usagers, mais déplorons, également sur ces dernières années, le manque flagrant et consternant d'entretien des bâtiments publics qui impactera fortement les choix d'investissement futurs en vue de rattraper ce retard.

Être un citoyen actif, lucide et altruiste pour sa collectivité implique également un engagement de responsabilité et de solidarité entre tous et avec tous.

Certains détracteurs trouvent opportun de tenter de manipuler l'opinion publique, de propager des rumeurs, de s'atteler à entretenir une désinformation récurrente, bien loin de valeurs que nous prônons et que nous défendons au quotidien.

Parce que nous faisons ce qui est nécessaire et qui n'a jamais été réalisé, nous pouvons avancer sereinement vers l'avenir.

Nous avons fait le choix de construire plutôt que de critiquer

Nous avons fait le choix d'un travail en équipe, concerté, adossé à un dessein commun. Nous avons fait le choix d'un travail de fond et non la facilité du culte de l'apparence.

Nous avons fait le choix de l'humain, de tous, plutôt que l'intérêt de quelques-uns.

Nous avons fait le choix de préparer l'avenir plutôt que le pâle entretien du passé.

Pour l'année 2022, il nous faut resserrer les liens, se projeter vers un avenir meilleur qu'il nous appartient de construire ensemble et être force de propositions pour embellir notre quotidien.

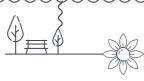
Plus que jamais, ensemble, nous devons croire en nous et en la conviction des Miribelans de pouvoir vivre dans une ville, dans ses hameaux, qui répondent véritablement aux aspirations de ses habitants.

Jean-Pierre GAITET

Maire de Miribel



CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT?





Mise en sécurité, renouvellement et réparation **DES AIRES DE JEUX**

MISE EN SÉCURITÉ

Les aires de jeux sont des lieux d'épanouissement pour les enfants qui peuvent aussi être source de nombreux et graves accidents.

Les portillons des aires de jeux des Échets, du square Ego et des Prés Célestins ont été équipés d'un ferme-porte pour éviter qu'un enfant échappe à la vigilance des adultes et sorte de l'aire de jeux.



RÉPARATION ET RENOUVELLEMENT

Un contrôle de sécurité des aires de jeux a été réalisé au deuxième trimestre 2020 ce qui a permis de révéler la dangerosité d'une grande partie des jeux de Miribel. Pour cette raison, la décision avait été prise début 2021 de fermer temporairement les aires de jeux, puis de procéder à leur réhabilitation.

Outre des travaux de réparation de certains jeux, des jeux ont également été remplacés et ajoutés dans la perspective de satisfaire les enfants de tous âges.

Plus de places de stationnement **POUR LES VÉLOS**

40 arceaux de stationnement

ont été installés au cours de l'année 2021 sur la commune de Miribel, à proximité des lieux de vie et des pôles générateurs de déplacements.

Coût total de l'opération : 25 000 € HT



Installation d'un **WC AUTOMATIQUE** Place de la République

Fin août, un WC automatique a été installé Place de la République comportant deux toilettes dont une pour personnes à mobilité réduite.

Miribel

VILLE FLEURIE

MIRIBEL RÉCOMPENSÉE **POUR SON FLEURISSEMENT**

La Ville de Miribel a obtenu le 2ème prix des communes de 5^{ème} catégorie (villes de 5 001 à 30 000 habitants) du concours départemental des «Villes et Villages Fleuris» 2021. La municipalité tient à adresser ses sincères félicitations au service des espaces verts pour tout le travail effectué à l'embellissement de notre commune.

LE RETOUR DU CONCOURS DE FLEURISSEMENT

Arrêté en 2013, le concours de fleurissement a fait son grand retour cette année. La remise des prix du Concours communal des Maisons fleuries 2021 s'est tenue le mercredi 17 novembre en présence de nombreux lauréats.



Le projet ARBOR consiste à planter sur la commune une quarantaine d'arbrisseaux choisis en raison de leur bonne adaptation à notre région. Ces végétaux seront ensuite suivis par les agents des espaces verts de la commune. L'originalité de l'opération consiste à faire parrainer les arbres par la population.



Une lutte active contre les Plan de lutte contre L'AMBROISIE

L'ambroisie à feuille d'armoise, plante originaire d'Amérique du Nord, pose aujourd'hui d'importantes problématiques sanitaires, environnementales et agricoles et devient un enjeu majeur dans la lutte contre sa prolifération.

Le plan de lutte contre l'ambroisie a principalement été axé sur la surveillance et la prévention durant l'année 2021. Un important travail de repérage et cartographie des lieux infestés par l'ambroisie a été réalisé. En parallèle, et en relation avec la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON), une action de sensibilisation et d'aide a été amorcée auprès des agriculteurs. Deux référents ont également été

En 2022, la priorité sera donnée à l'arrachage de l'ambroisie sur la base des informations recueillies tout au long de l'année 2021.

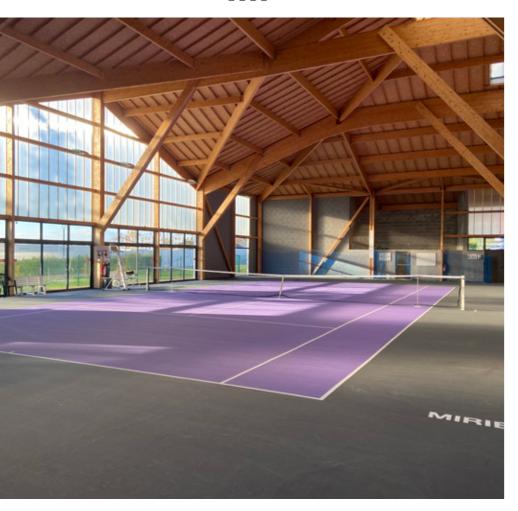
DÉPÔTS SAUVAGES

Face à la recrudescence des dépôts sauvages sur notre territoire, et plus particulièrement aux Échets, une attention particulière est portée à l'identification des responsables de ces dépôts. Lorsque l'auteur est identifié, une plainte est déposée auprès de la gendarmerie. Grâce à cette lutte active, un individu soupçonné d'avoir effectué un dépôt sauvage aux Échets en mars 2021 va être jugé début 2022 devant le tribunal correctionnel.





SPORTS



Lancement des études pour la création d'infrastructures

PERMETTANT DE PRATIQUER LE SPORT LIBREMENT

Lors du dernier trimestre 2021, des études préalables (concertation et faisabilité technique) ont été lancées afin de créer ou renouveler des infrastructures à Miribel permettant de pratiquer le sport librement. Ces études préalables devraient s'achever à la fin du premier semestre 2022 pour envisager la phase de travaux au cours du deuxième semestre 2022.

TROIS INFRASTRUCTURES **SONT CONCERNÉES:**

- Le remplacement du City Stade des Prés Célestins,
- La création d'un City Stade au Mas-Rillier,
- La création d'un skate park.

Modernisation de nos **ÉQUIPEMENTS SPORTIFS**

RÉNOVATION DES TERRAINS DE TENNIS COUVERTS

Les terrains de tennis couverts du Miribel Tennis Club (MTC) ont été inaugurés le 29 avril 2006. 15 ans après leur construction. la surface était devenue usée et glissante, rendant la pratique du tennis dangereuse pour les 300 adhérents du MTC.

L'ancienne surface en Taraflex® a ainsi été changée en juin 2021 au profit d'une surface plus classique, en résine.

MODERNISATION DE L'ÉCLAIRAGE DES TERRAINS **DE FOOTBALL**

Les terrains de football en herbe et en gore occupés par le Football Club du Mas-Rillier au stade de la Chanal disposait d'un ancien système d'éclairage à forte consommation d'énergie et coûteux en maintenance. La municipalité a décidé de remplacer ce système d'éclairage par un éclairage à leds plus efficient en énergie, en durée de vie, en coût d'exploitation et de maintenance.

Une économie de maintenance et de consommation de 2 036,20 €/an serait réalisée.



Après l'annulation de l'édition 2020 en raison de la crise sanitaire. **l'évènement** « Miribel à vélo » s'est tenu le dimanche 4 juillet 2021 pour rejoindre la Convergence à Lyon.

~ASSOCIATIONS



Maintien de l'opération

« COUPON SPORT, CULTURE **ET LOISIRS » EN 2021**

Pour soutenir les associations miribelanes et communautaires, et encourager les jeunes à pratiquer de nouveau une activité, la Ville de Miribel a décidé de mettre en place en septembre 2020 une nouvelle aide financière :

le Coupon sport, culture et loisir.



Il permet aux enfants de 3 à 11 ans, domiciliés à Miribel, de bénéficier d'une réduction de 25 € pour leur inscription à une activité proposée par une association miribelane ou communautaire.

Sur l'année 2020/2021, le montant versé aux enfants miribelans au titre des coupons sport, culture et loisirs s'est élevé à 3 975 €. soit 139 coupons. **Cette opération** est reconduite pour la saison 2021/2022.





C'est le taux de couverture global à Miribel en 2019 représentant la capacité théorique d'accueil des modes de garde « formels » à la population des enfants de moins de 3 ans (la moyenne du taux de couverture au niveau de la CCMP est de 81 %)

Un état des lieux de l'offre des modes de garde petite enfance a été réalisé afin

de permettre d'identifier les différents leviers qui pourraient permettre d'augmenter le taux de couverture. L'offre de mode de garde petite enfance représente un enjeu sociétal important dans la mesure où il détermine le taux d'activité professionnel des femmes. La municipalité s'est fixée l'objectif ambitieux de cibler un taux de couverture de plus 80 % à l'issue du mandat en 2026.

de-Beynost

Taux de couverture des modes de garde



SUBVENTIONS

UN SOUTIEN ESSENTIEL AU TISSU ASSOCIATIF LOCAL



105 331 £

pour les associations scolaires

27 250 £



pour les associations sportives



229 350 £

pour les associations sociales . (dont 195 100 € pour le Centre social d'animation de Miribel et 32 250 € pour l'association « Aux Lucioles »)



41 100 £

pour les associations diverses (dont 32 000 € pour l'Union Laïque de Miribel)

180 850 £



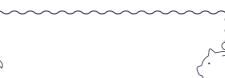
pour les associations culturelles (dont 165 000 € pour le Théâtre Allégro)

> Soit **583 881 £** de subventions en 2021





~~AFFAIRES SCOLAIRES





L'ENSEIGNEMENT ET LA FORMATION



QUEL AVENIR POUR LE CENTRE DE LOISIRS LE « CABANON »?

Un nouveau contrat de délégation du centre de loisirs le « Cabanon » a été signé avec le délégataire actuel, l'organisme LEO LAGRANGE. Il s'étend sur une durée ferme de deux ans à compter du 1er janvier 2022

jusqu'au 31 décembre 2023 avec une reconduction tacite d'une année.

Concernant la sécurisation des arbres aux abords des routes menant au « Cabanon », un travail d'élagage et d'abattage de certains arbres a été réalisé.

SUR LE VOLET INVESTISSEMENT

L'effort budgétaire en direction des écoles reste significatif.
Plus de 700 000 € sont affectés à l'investissement, ce qui représente plus de 10% du budget communal, avec notamment plus de 470 000 € alloués à l'extension des écoles. Cela marque l'engagement de la municipalité dans l'amélioration des conditions d'accueil des enfants au sein des écoles de Miribel.

SUR LE VOLET FONCTIONNEMENT

La Ville de Miribel consacre près de 20% de son budget au fonctionnement des écoles, soit plus de 2 300 000 € pour contribuer à la réussite éducative de tous.



1043 ENFANTS

C'est le nombre d'enfants accueillis le 2 septembre 2021 dans les groupes scolaires publics.



LA RENTRÉE 2021/20222

AMÉLIORATION DU SERVICE DE RESTAURATION

La restauration scolaire a été améliorée avec le choix d'un nouveau prestataire, un des leaders sur le département, qui propose 50% de produits BIO labellisés, et 30% de local sans que cela ait un impact significatif sur les tarifs proposés.

RÉHABILITATION ET AMÉNAGEMENT DANS LES ÉCOLES

Pour faire face à l'augmentation du nombre d'élèves dans nos hameaux, les écoles du Mas-Rillier et des Échets vont se doter de nouvelles extensions en structures modulaires, représentant un investissement financier de plus de 600 000 €. Dès les vacances d'hiver 2022, l'extension du Mas-Rillier sera installée. Suivra en principe celle des Échets qui sera disponible à la rentrée 2022.

Sur les autres écoles ont été réalisés des travaux d'entretien et de rénovation, à l'instar de ceux d'accessibilité aux toilettes de l'école du Centre estimés initialement à 120 000 € TTC et finalisés pour 14 000 € TTC

Un travail de modernisation des écoles a également été engagé avec une amélioration sensible des débits pour l'informatique.



DIAGNOSTIC PARTAGÉ

Une démarche de diagnostic partagé est en cours entre les différents acteurs au service des enfants. L'objectif est de faire un état des lieux en termes de fonctionnement-partenariats existants dans les structures petite enfance/enfance jeunesse, de voir ce qui va, ce qui ne va pas... d'en tirer des données objectives, de les analyser, de les synthétiser et à la suite, de faire les choix nécessaires pour les écoles et autres structures d'accueil des enfants.

PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT)

Le PEDT est un projet conçu dans l'intérêt de l'enfant.
C'est un cadre qui permet à l'ensemble des acteurs éducatifs de coordonner leurs actions de manière à respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant.
Sa réécriture pour les 3 années à venir sera engagée en 2022.
A été également mis en place en lien avec les co-éducateurs le renouvellement du rythme scolaire à 4 jours.



PORTAIL FAMILLE

L'interface entre les familles et les groupes scolaires a été facilitée avec la mise en place du portail famille.



Un programme pluriannuel d'investissement pour

L'ENTRETIEN DES CHAUSSÉES

La municipalité a souhaité lancer un programme pluriannuel d'investissement (PPI) d'entretien des chaussées, programme inexistant dans les précédents budgets.

Ce programme porte tant sur la rénovation de l'enrobé de nos routes que dans l'entretien des marquages au sol.



Des aménagements sécuritaires pour

RALENTIR LA CIRCULATION AUTOMOBILE

De nombreuses incivilités routières, liées notamment à une vitesse excessive des automobilistes, ont été constatées sur l'ensemble de la commune.

Pour combattre ces incivilités, et réduire les risques qu'elles présentent pour les autres

- et réduire les risques qu'elles présentent pour les autres usagers, des aménagements sécuritaires provisoires ont été déployés avec notamment la création de :
- 2 écluses dans la Montée Neuve,
- 1 écluse sur la Route de Rillieux.

Une gestion rigoureuse

DES COÛTS FINANCIERS DES TRAVAUX

Plusieurs exemples attestent de la gestion rigoureuse de la municipalité dans la tenue des travaux.

La requalification de la rue du Bourg comportait une commande initiale à 411 906,89 € TTC sous l'ancienne mandature. Après un travail d'analyse détaillé de cette commande, le prix final a été réduit à 330 000 € TTC.

Il est en de même pour la fin de la percée verte initialement budgétée de 315 000 € TTC sous l'ancienne mandature, et dont le coût final sera de 100 000 €. Enfin, la rénovation des WC extérieurs de l'école du Centre a initialement été estimée à 120 000 € TTC et a été réalisée pour 14 000 € TTC environ.

La réalisation de parkings pour

UNE MEILLEURE ACCESSIBILITÉ DE NOS COMMERCES

Pour une meilleure accessibilité de nos commerces, la Ville de Miribel a réalisé des parkings temporaires dans le centre-ville de Miribel (à l'emplacement d'une maison démolie rue Henri Grobon) et aux Échets (à la place de l'ancienne salle des fêtes démolie) avant une finition végétalisée dès que les travaux environnants le permettront. Une étude d'aménagement paysager a été initiée pour les parkings situés rue Henri Grobon, rue des Gravelles et rue du Général Degoutte. L'utilisation des parkings a été repensée au Mas-Rillier avec la mise en place de zones bleues

L'utilisation des parkings a été repensée au Mas-Rillier avec le mise en place de zones bleues afin de favoriser la rotation des stationnements près des commerces au bénéfice de leurs clients et non pour le stationnement permanent de riverains.



L'aviez-vous REMARQUÉ?

La municipalité a décidé de réduire la luminosité des lampadaires lorsque ces derniers le permettent techniquement. Cette baisse de l'éclairage nocturne présente de nombreux avantages.

Elle permet de réduire les nuisances lumineuses et de réaliser des économies d'énergie tout en préservant un éclairage minimal pour la sécurité publique.

Modification du plan de déplacements

DANS LE SECTEUR DE LA GARE DE MIRIBEL

Une réflexion a été menée par la Ville de Miribel pour améliorer la cohabitation entre les modes doux et les véhicules à proximité de la Gare de Miribel et des rues environnantes. Pour ce faire, des modifications vont être apportées au plan de déplacements actuel sur les rues suivantes : rue des Gravelles, rue du Mollard, rue du Rivage, montée de la Gare, et avenue de la Gare.

Une réunion d'information s'est tenue le 15 décembre 2021 pour présenter ces modifications. Les travaux pour la mise en place de la phase de test auront lieu début 2022.

La période de la phase de test s'étendra de mars à juin 2022.





URBANISME

Lancement des

PROCÉDURES DE MODIFICATION

de droit commun du Plan Local d'Urbanisme

Lors de la dernière séance du Conseil municipal de la la précédente mandature, la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) avait été rejetée.

Dans l'attente de la révision générale du PLU actuel qui date de 2007, une procédure de modification du PLU a été lancée en 2021.

La première phase de la procédure a été la concertation du public et des personnes publiques associées. Une réunion d'information s'est notamment tenue le samedi 4 septembre 2021 à l'Allégro.

La deuxième phase de la procédure a été l'enquête publique qui a eu lieu en novembre et décembre.
Au terme de l'enquête, et une fois le rapport et les conclusions du Commissaire-enquêteur rendus, la procédure de modification de droit commun du PLU sera soumise à l'approbation du Conseil municipal.

Mise en place d'un

PÉRIMÈTRE DE SAUVEGARDE

du commerce et de l'artisanat en centre-ville

Le maintien du commerce et de l'artisanat de proximité est un enjeu fort pour la ville de Miribel, et plus particulièrement la Grande Rue ainsi que des rues sécantes, afin d'englober les locaux fonctionnant en lien avec la Grande Rue.

Une des problématiques rencontrées par les activités en centre-ville est l'adaptation des locaux aux besoins, ce raisonnement pouvant être élargi aux aménités offertes aux chalands par l'espace urbain. Fort de ce constat, la Ville de Miribel a instauré un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat en centre-ville. Ce dispositif permet à la Ville de Miribel de disposer depuis le 24 juillet 2021 d'un droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de

commerce, les baux commerciaux et les terrains portant ou destinés à porter des commerces, lorsqu'ils sont aliénés à titre onéreux et figurent dans le périmètre.

L'idée principale de la mise en place de ce droit de préemption est d'avoir à disposition un outil d'aménagement urbain qui sera annexé au PLU. Le périmètre qui a été défini englobe une large partie de la Grande Rue ainsi que la rue de la Gare. Cette rue est la préfiguration du lien à développer entre le secteur des quais (CTM, ancienne usine Coca-Cola) et le centre-ville.

Grâce à ce droit de préemption, il sera, par exemple, possible de réunir 2 petites cellules commerciales pour n'en faire plus qu'une grande, plus facilement valorisable.



Instauration d'une OBLIGATION DE DÉPÔT DE PERMIS DE DÉMOLIR

Le Code de l'urbanisme donne la possibilité au Conseil municipal d'instaurer un permis de démolir sur l'ensemble du territoire de la Commune. Ce permis, outre sa fonction de protection du patrimoine et des constructions peut présenter un intérêt architectural, esthétique, historique environnemental ou culturel et s'inscrit dans une démarche qualitative du développement urbain et la préservation du paysage sur l'ensemble du territoire communal. Par délibération en date du 8 juillet 2021, le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité l'instauration du permis de démolir sur l'ensemble du territoire de la commune.



Instauration de dépôt de déclaration préalable

POUR LES RAVALEMENTS DE FAÇADES

Le Code de l'urbanisme permet au Conseil municipal de décider d'instaurer une déclaration préalable de ravalement de façades sur l'ensemble de son territoire.

Le Conseil municipal a voté l'instauration de dépôt de déclaration préalable pour les travaux de ravalement de tout ou partie de bâtiments sur l'ensemble du territoire communal.

Cette obligation de dépôt de déclaration préalable répond à **3 objectifs**:

- Garantir un suivi de l'état patrimonial bâti,
- Favoriser et renforcer la rénovation du cadre bâti notamment au niveau énergétique,
- Protéger les constructions pouvant présenter un intérêt architectural, esthétique, historique, environnemental ou culturel.

CLÔTURE DE LA ZONE D'AMÉNAGEMENT concerté (ZAC) Centre-ville

La ZAC Centre-Ville a été créée par une première délibération du 21 février 1997. Depuis, la ZAC a connu diverses évolutions. Cette opération d'aménagement concerté avait pour ambition de dynamiser le centre-ville, de requalifier la place du Marché et ses abords par la construction d'immeubles de qualité comprenant tout aussi bien des logements privatifs que locatifs aidés.

À ce jour, le programme de construction est réalisé.
Certains équipements publics restant à la charge de la collectivité sur des tènements lui appartenant doivent encore être achevés.

En 2016, la chambre régionale des comptes avait demandé la clôture de la ZAC, ce qui n'était toujours pas fait en 2020. La ZAC Centre-Ville a donc été clôturée par l'adoption d'une délibération en date du 8 juillet 2021.



Mise en place de

CONVENTIONS AVEC L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER (EPF)

pour des préemptions

La Ville de Miribel a préempté plusieurs biens au cours de l'année 2021 présentant un intérêt pour les aménagements futurs du territoire, dont :

- Un bâti situé sur la Grande Rue, comprenant deux commerces et des appartements à l'étage;
- Un bien situé impasse de la Forge ;
- Un bien situé 28 Montée de la Grande Pierrière s'inscrivant dans le projet d'agrandissement du parking public.

Pour éviter que ces préemptions ne grèvent les finances de la commune, la municipalité a décidé de recourir au portage foncier par l'Etablissement public foncier (EPF).

La technique du portage foncier offre l'avantage pour la Ville de Miribel de faire pré-financer par l'EPF tout ou partie des dépenses d'acquisition des biens nécessaires à la réalisation d'une opération d'aménagement sur une durée de 4 ans, permettant à la commune de disposer desdits biens au moment opportun, sans apport financier immédiat.

Cette technique permet ainsi à la commune de préparer dans les meilleures conditions possibles ses projets d'aménagement du territoire.

12



PATRIMOINE







DE LA CHAPELLE SAINT-MARTIN

Les travaux de réfection des toitures inférieures ont été réalisés entre 2019 et 2020 sous

Afin de terminer la réfection totale des toitures de la chapelle, celle du clocher a été refaite au mois de novembre 2021.

La chapelle Saint-Martin possède à la suite de ces travaux la totalité

Des travaux intérieurs d'aménagement de la chapelle pourront ensuite être envisagés.

35 000 € TTC.



RESTAURATION du patrimoine

En 2021, deux monuments aux Morts ont connu des travaux de restauration :

- La chaîne du monument aux Morts du cimetière de Saint-Martin,
- Les deux bornes et de la chaîne du monument aux Morts de la Place de la République.



ANIMATION DE LA VILLE



Création d'un **COMITÉ D'ANIMATION DE LA VILLE**

Le 17 juin 2021, le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité la création d'une commission extra-municipale appelée « Comité d'animation de la Ville de Miribel ».

Cette commission a pour objet de développer des projets d'animations sur le territoire de la commune en lien avec les diverses associations de la ville. La création de ce Comité répond à trois objectifs :

- Structurer l'organisation des évènements,
- Favoriser l'émergence de nouvelles animations,
- Associer davantage le tissu associatif local aux différentes manifestations.



Le Comité est composé de 13 membres, 3 élus et 10 Miribelans de tous horizons (présidents d'association, commerçants...).

La désignation de ces membres lors de la séance du Conseil municipal du 17 juin 2021 n'exclut pas la possibilité pour le Comité de collaborer avec d'autres personnes ponctuellement intéressées par une manifestation particulière.

~ CULTURE

Un soutien constant **AU THÉÂTRE ALLEGRO**

Le Théâtre Allegro est une association loi 1901. Elle propose des actions culturelles sur la commune à destination du grand public et des actions culturelles sur le territoire communautaire à destination des scolaires. Une part importante de son financement provient de la subvention de fonctionnement que lui alloue la Ville de Miribel. Malgré les risques que représentent la crise sanitaire sur la tenue des spectacles lors de la saison 2021/2022, la Ville de Miribel a décidé d'attribuer une subvention de fonctionnement, d'un montant de 165 000 €, établie sur la base d'un plein exercice.









de sa couverture refaite. la précédente mandature.

Coût total des travaux :



La municipalité a chargé le cabinet KPMG de réaliser un audit financier de la commune. Les conclusions de cet audit ont été présentées lors de la séance du Conseil municipal du 18 février 2021.

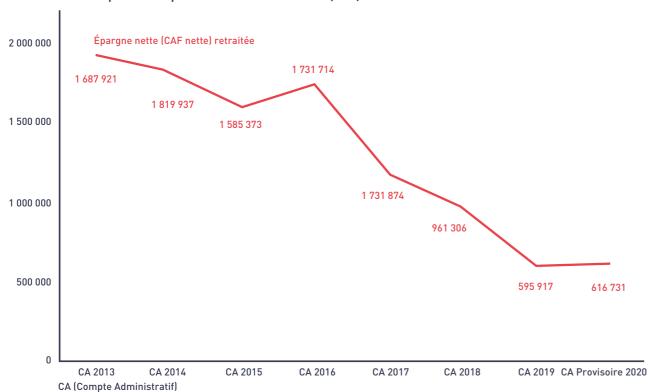


Une baisse **IMPORTANTE**de la capacité **D'AUTO-FINANCEMENT**entre 2014 et 2020

La capacité d'auto-financement traduit la capacité de la collectivité à financer, par son fonctionnement courant, ses opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle permet de limiter le recours à l'emprunt et représente donc en comparaison une ressource qui « ne coûte rien ».



Évolution de la capacité autofinancement de 2013 à 2020 (en €)



État des lieux de

LA FISCALITÉ À MIRIBEL EN 2020

en comparaison avec les communes de même strate

Pour la taxe d'habitation, le taux communal était à 10,02% contre 15,21% au niveau moyen national des communes de même strate de population. L'application du taux moyen national par l'ancienne municipalité aurait généré 724 K€ de produit supplémentaire.

Pour la taxe foncière sur le bâti,

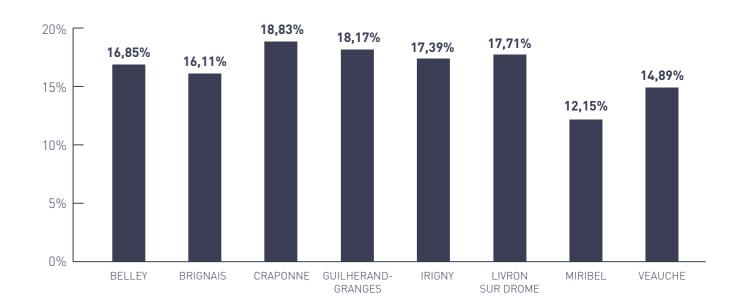
le taux communal était à 12,15% contre 20,88% au niveau moyen national des communes de taille équivalente de population. L'application du taux moyen national aurait généré 1,4 M€ de produit supplémentaire.

Pour la taxe foncière sur le non

bâti, le taux communal était à 43,55% contre 52,84% au niveau moyen national des communes de même strate de population.

TAUX COMMUNAL DE LA TAXE FONCIÈRE SUR LE BÂTI VOTÉ EN 2020

dans des communes de taille équivalente



Pourquoi la part communale de la

TAXE FONCIÈRE SUR LE BÂTI

est passée de 12,15% à 16%?

La capacité d'auto-financement (CAF) de la commune a chuté fortement entre 2013 et 2020 (1,3 M€ de perte de CAF par an). Il était donc impossible pour la nouvelle municipalité de mettre en place un projet ambitieux pour Miribel sans contenir les dépenses de fonctionnement et augmenter ses ressources financières.

À la suite de la réforme de la fiscalité directe, le taux communal de la taxe d'habitation a été gelé à 10,02 %, soit plus de 5 points en dessous du niveau national (si le taux communal avait été gelé au taux moyen national, la commune

percevrait chaque année environ 724 000 € de produit supplémentaire).

Il ne restait donc pour les élus que le levier de la taxe foncière pour accroitre les ressources financières de la commune.

Le Conseil municipal a donc dû se résoudre à augmenter en 2021 la part communale de la taxe foncière sur le bâti passant de 12,15% à 16%, tout en restant encore près de 5 points en dessous du niveau moyen national des communes de taille équivalente. Si l'augmentation de la taxe foncière ne permettra pas à

la commune de retrouver sa capacité d'auto-financement de 2013 (1,9 M€), cette augmentation représente environ 676 000 € de ressources financières supplémentaires qui serviront entièrement à l'investissement.



FINANCES ~

BUDGET 2021

En matière de finances, la municipalité a veillé à contrôler les dépenses de fonctionnement qui avaient considérablement augmenté sous la précédente mandature (les charges de personnel avaient à elles seules augmenté de 1,2 M€). La priorité de la nouvelle équipe municipale est tournée vers l'investissement avec le souhait d'investir 16 millions d'euros sur l'ensemble du mandat.

FONCTIONNEMENT

- études pour la réduction de certains coûts comme l'énergie et le nettoyage ;
- un montant de **350 000 €** inscrit au budget pour faire face à des dépenses imprévues de fonctionnement :
- l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) de marchés publics concernant la restauration, les espaces verts, l'informatique et la délégation de service public du Cabanon.

INVESTISSEMENT

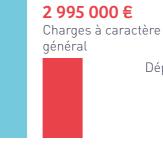
- un montant de **260 000 €** inscrit au budget pour faire face à des dépenses imprévues d'investissement :
- financement d'études ambitieuses pour les projets à venir (Plan Local d'Urbanisme (PLU), site de la Madone, création d'un skate-park...);
- engager des dépenses non prévues sur les précédents mandats concernant les voiries, la rénovation et l'isolation des bâtiments communaux...



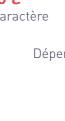
5 380 000 €

Charges de personnel et frais assimilés

Budget fonctionnement 2021



Budget investissement 2021



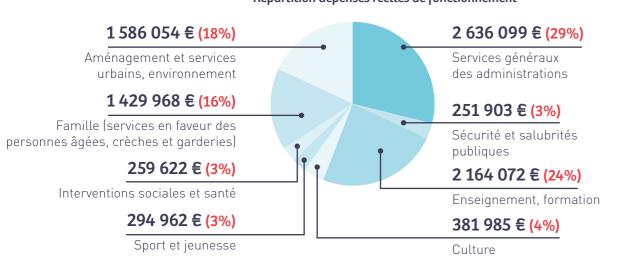
1 545 550 € Dépenses d'équipement d'équipement hors opérations



Opérations

1 987 500 €

Répartition dépenses réelles de fonctionnement



~SOLIDARITÉ ~



Ouverture et gestion **DU CENTRE**

DE VACCINATION

La Ville de Miribel a ouvert et géré le centre de vaccination de la Côtière du 16 février au 3 septembre avec l'aide de la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau (CCMP). Durant cette période, 23 800 injections ont été réalisées!

Lancement

DES PROJETS DE QUARTIER

La Ville de Miribel a initié cette année les projets de quartier, démarche permettant aux Miribelans de s'impliquer dans les choix budgétaires de la commune en proposant des projets d'intérêt général sur l'espace public communal. Un budget de 15 000 € est fixé annuellement pour la réalisation de ces projets. Après de nombreuses réunions entre les membres de la commission « Affaires sociales, Sécurité, Solidarité, Proximité », les agents municipaux et les porteurs de projet, le projet choisi pour cette édition 2021 a été la réalisation d'un cheminement piétonnier aux

Échets, reliant l'École, Jean de la Fontaine et l'aire de jeux à l'arrêt de bus situé sur la route de Tramoyes. Initialement, seule la traversée d'un terrain en herbe le permettait, rendant l'arrêt de bus difficilement accessible pour les poussettes et les personnes à mobilité réduite. Désormais, l'arrêt de bus et la route sont directement reliés par un cheminement piétonnier goudronné.

Si vous aussi, vous souhaitez porter un projet pour votre quartier, n'hésitez pas à vous manifester par mail à l'adresse suivante: jbouvier@miribel.fr.

Mise à jour du registre des personnes à contacter en cas de déclenchement DU PLAN CANICULE

Plus à jour, le registre des personnes à contacter en cas de déclenchement du plan canicule a été repris intégralement afin de lutter plus efficacement contre les effets sanitaires des vagues de chaleur, en se rapprochant des populations vulnérables.



Des locaux pour nos associations

À VOCATION SOCIALE

DES NOUVEAUX LOCAUX POUR LES RESTOS DU CŒUR

Les locaux situés Passage du Lavoir étaient inoccupés depuis plusieurs années à la suite du départ de la Croix-Rouge à Saint-Maurice-de-Beynost. Ce local, non entretenu depuis cette date, a été réaménagé et mis à disposition des Restos du Cœur pour faciliter leur activité.

UNE SALLE DE QUARTIER DES PRÉS CÉLESTINS GÉRÉE PAR CÉSAM

La SEMCODA, gestionnaire de logements locatifs sociaux, possédait un local inoccupé depuis plus de 3 ans dans le quartier des Prés Célestins. La Ville de Miribel s'est rapprochée de la SEMCODA pour que la gestion du local soit confiée en partie à CéSAM et ainsi permettre la création d'un espace à destination des ieunes intitulé « La Fabrique des possibles ».





Retour de l'audit

« RESSOURCES HUMAINES (RH) ET ORGANISATIONNEL »

SUR LA COMPOSITION DES EFFECTIFS

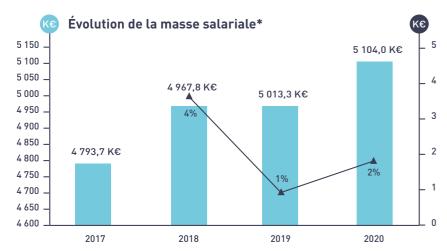
À fin 2020, la Ville de Miribel employait 150 agents: 87 titulaires et 63 agents non titulaires. Un fort niveau d'embauche de contractuels est noté avec 42 % des effectifs contre 25 % en moyenne dans les communes de taille équivalente. 11% des effectifs étaient des agents de catégorie A, 4% de catégorie B et 85% de catégorie C. Le rapport de l'audit relève également que la collectivité employait peu d'agents de catégorie B en comparaison (aux moyennes) des communes équivalentes - la répartition entre catégorie B et A est inversement

proportionnée.



SUR LA MASSE SALARIALE

Sur la période 2017-2020, la masse salariale n'a cessé d'augmenter entre 1 et 4% selon les années. Hors indemnités des élus, l'enveloppe des rémunérations de la Direction Enfance Jeunesse représente 60% de la masse salariale chargée, et celles de la direction des services techniques, 23% sur toute la période concernée.



*Masse salariale totale, y compris indemnités d'élus.



AXES DE TRAVAIL PROPOSÉS PAR LE RAPPORT D'AUDIT « RH ET ORGANISATIONNEL »

De cette analyse, cinq axes principaux de travail ont émergé :

- Le premier axe concerne l'amélioration de la structuration de la politique RH qui dispose de peu d'outils de pilotage et de gestion prévisionnelle, ce qui prive d'une gestion efficace des effectifs et d'une visibilité sur les besoins et leur évolution.
- Le deuxième axe porte sur la refonte de la politique indemnitaire, plus transparente et adaptée.
- Le troisième axe concerne la nécessité de redéfinir le cadre du temps de travail pour qu'il soit plus équitable et juste.
- Le quatrième axe relève du besoin d'accompagner la gestion de projet et de professionnaliser l'encadrement.
- Le cinquième axe demande de repenser l'organisation en lien avec les projets stratégiques.

Pour consulter l'intégralité de la présentation de l'audit « RH et organisationnel », scannez le QR Code :



LES ACTIONS ENTREPRISES PAR LA MUNICIPALITÉ

à la suite de l'audit « RH et organisationnel »

LA REDÉFINITION DU CADRE DU TEMPS DE TRAVAIL

La durée légale du temps de travail est fixée à 1607 heures par an et les collectivités ne peuvent y déroger, notamment en attribuant des jours de congés supplémentaires.

La loi de transformation de la fonction publique de 2019 interdit les régimes dérogatoires à la durée légale du travail.

Jusqu'à présent, une partie des agents effectuait plus de 1607 heures par an et une autre, moins de 1607 heures, aboutissant à une durée moyenne de 1607 heures. Ce système est désormais interdit par la loi.

La situation a été régularisée en trois temps :

- Dans un premier temps, la municipalité a adopté le 8 juillet 2021 une délibération de principe sur l'organisation du temps de travail fixé à 1607 heures,
- Dans un second temps, la municipalité a consulté le comité technique sur la modification du temps de travail,
- Dans un troisième temps, le conseil municipal a adopté le nouveau guide du temps de travail et des congés de la Ville de Miribel en cohérence avec la durée légale du temps de travail (1607 heures), pour une mise en œuvre à compter du 1er janvier 2022.



LA REFONTE DU RÉGIME INDEMNITAIRE (RIFSEEP)

Le Régime indemnitaire institué sous la précédente mandature présente de nombreuses carences relevées par le rapport d'audit « RH et organisationnel ». Il valorise principalement les responsabilités liées à l'encadrement, et semble peu adapter à la valorisation des enjeux de technicité et d'expertise des métiers sans encadrement. Par ailleurs, un complément indemnitaire annuel est versé automatiquement de manière collective à l'échelle d'un groupe de fonction. Ce versement a lieu mensuellement et ne correspond pas à la logique de valorisation de la manière de servir et de l'engagement professionnel (un montant annuel lié aux résultats des entretiens professionnels).

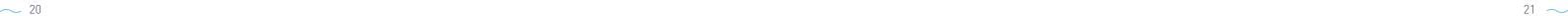
Avec l'aide du Comité technique, la municipalité va travailler lors du premier semestre 2022 à la refonte de ce régime indemnitaire pour qu'il soit plus juste et plus équitable.

UN RÉÉQUILIBRAGE DE LA RÉPARTITION ENTRE AGENTS DE CATÉGORIE A. B ET C

Depuis juillet 2020, la nouvelle municipalité a œuvré au rééquilibrage de la répartition entre agents de catégorie A, B et C.

Ce rééquilibrage a permis d'augmenter le nombre d'agents dans les services en sous-effectif, comme le Centre technique municipal, tout en contenant la masse salariale.





TRIBUNES DE L'OPPOSITION ~



LISTE « OXYGENE 2020 »

Dans un article du Progrès du 7 janvier 2021, Monsieur le Maire constatait le pouvoir attractif énorme de notre ville :

« Evolution de la population, implantations entreprises, proximité de l'agglomération lyonnaise, autant de signaux forts qui nous poussent à rebondir et préparer notre ville de demain en ayant de forts projets d'investissements. »

Alors pourquoi ne pas avoir candidaté, au deuxième semestre 2020, au projet « Petites Villes de Demain » mis en place nationalement par l'Etat et doté d'un budget de 3 milliards de subventions ?

221 petites villes ont été retenues dont Lagnieu et Meximieux dans notre secteur!

Ce programme constitue un outil de la relance qui vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants les moyens de concrétiser leurs projets de territoire.

Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement.

Nous sommes déçus de ce rendez-vous raté car notre ville aurait pu bénéficier de cet élan pour rentrer pleinement dans sa transformation.

Notre ambition était tout autre.

Ainsi en bénéficiant de ce dispositif, il n'était plus utile d'augmenter la taxe foncière pour générer des ressources.

L'enjeu de demain : ne pas devenir une ville dortoir de la Métropole mais rester une commune dynamique avec des infrastructures adaptées, où il fait bon vivre, une ville attrayante touristiquement.

Concernant la vie démocratique, en refusant la participation des Miribelans dans le débat du conseil municipal, nous ne rapprochons pas les habitants de la vie de la commune. Comment pouvons-nous répondre à leurs attentes ?

Osons et partageons!

Nathalie DESCOURS Élue de la liste « OXYGENE 2020 »

LISTE « MA VILLE AVANCE »

LE CŒUR DE MIRIBEL S'EST-IL ARRÊTÉ DE BATTRE?

Administrer une commune, ce n'est pas seulement gérer mécaniquement un budget.

C'est, avant tout, être au plus proche des habitants, se préoccuper de leur vie quotidienne, assurer une qualité de vie pour tous et s'inscrire dans un projet de territoire ambitieux.

Bref l'humain avant tout!

La crise sanitaire que nous avons traversée a marqué les esprits et le moral de bon nombre de Français mais à l'échelon local, qu'en est-il ?

Des parents en colère, des commerçants désemparés, des professionnels de santé inquiets, des habitants délaissés, des associations fragilisées, 35 agents municipaux partis en quelques mois, des élus absents du terrain, c'est la grande désillusion!

Nous restons à vos côtés et nous avons interpellé la nouvelle municipalité sur :

- la suppression annoncée de postes d'Atsem dans les écoles,
- l'annulation de la vente de l'ancienne gendarmerie qui devait accueillir un centre de médecine naturelle,
- le soutien aux commerces de proximité pendant la crise et sur la nécessité de conserver le studio Magnolia,
- l'incohérence à faire du centre ville un aspirateur à voitures alors que l'urgence est à la poursuite de la Percée verte,
- l'erreur de programmer la construction de 70 logements à proximité des Prés Célestins, zone à forte densité.
- l'impérative nécessité de soutenir les associations et la culture comme une priorité de la politique municipale,
- la pollution occasionnée par un projet visant à raser une partie du centre-ville sans compter l'inquiétude des commerçants et le gaspillage d'argent public que cela occasionnerait!

Nous continuerons à le faire. Vous pouvez compter sur nous !

Les élus de la liste « MA VILLE AVANCE » Sylvie VIRICEL, Alain ROUX, Patricia DRAI, Patrick GUINET et Marie-Chantal JOLIVET

22



Mairie de Miribel 04 78 55 84 00

Du lundi au vendredi : 8h-12h et 13h30-17h

Samedi : 9h-11h30

Directeur de la publication : Jean-Pierre GAITET

Conception : J'Articule

Crédits photos : Ville de Miribel, Thierry DEMKO

Nous suivre





www.miribel.fr